

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL – COMMENTAIRES DE L’UICN A ICOMOS

PAYSAGE CULTUREL DU LAC OCCIDENTAL DE HANGZHOU (CHINE) – ID 1334

L’UICN a entrepris une étude théorique de cette proposition de paysage culturel et a fourni d’autres informations à l’ICOMOS en ce qui concerne les questions soulevées lors de la réunion de la Commission de l’ICOMOS pour le patrimoine mondial à laquelle a assisté l’UICN.

L’UICN fait remarquer que la proposition comprend des zones où l’on note un degré élevé d’intervention dans le paysage naturel mais que les collines naturelles, les eaux ainsi que leurs systèmes naturels et semi-naturels et les espèces de la faune et de la flore sauvages sont des éléments à part entière du paysage du lac occidental, fournissant la «trame» sur laquelle s’est surimposé le paysage remodelé, y compris des éléments tels que des voies d’eaux, des îles, des ponts, des pavillons, des terrasses et une flore distincte, ajoutés au fur et à mesure de l’évolution culturelle. L’UICN note la description de l’évolution de ce paysage présentée dans la proposition, y compris les références à la littérature et à la poésie et l’explication de sa signification culturelle.

Les aspects naturels les plus importants du point de vue de la protection et de la conservation du paysage ont trait à la protection de la végétation et à la gestion de l’eau en tant qu’éléments clés de la qualité visuelle du bien. Une des difficultés principales pourrait être la relation à la protection de la qualité de l’eau si l’on considère la zone urbaine vaste et en expansion qui touche une partie du bien ainsi que les autres modes d’occupation des sols dans le bassin versant du lac. L’UICN se félicite des règlements adoptés en vue de l’acquisition de bateaux électriques pour le lac, pour tenir compte d’une source de pollution spécifique. L’UICN recommande que tout plan de développement urbain des régions entourant le bien et sa zone tampon tienne particulièrement compte de la gestion du drainage urbain et de la gestion des eaux usées afin de maintenir et de renforcer la qualité de l’eau du lac occidental. Cela devrait comprendre la gestion du ruissellement de surface, en particulier lors de tempêtes. L’UICN recommande que l’ICOMOS établisse clairement le statut de la qualité de l’eau du lac occidental, les moyens de sa protection à long terme et la probabilité d’amélioration de sa qualité car cette information n’est pas intégralement décrite dans le dossier de la proposition.